

Mais le problème posé est d'une autre portée. Car, au-delà de sa propre logique économique — domaine réservé des commissaires des guerres⁵ —, une garnison se trouve, pour sa subsistance et sa maintenance, en prise directe et indirecte autant sur l'économie urbaine d'accueil que sur celle d'une province ou d'un groupe de provinces. Corps à la fois étranger et intégré, elle devient un des agents dominant ou secondaire (plutôt que positif ou négatif, car quels critères retenir en l'occurrence?) de ces diverses économies, elles-mêmes diversement emboîtées. En sollicitant à l'occasion ou en permanence certains secteurs d'activité, elle conditionne sélectivement l'évolution de celles-ci selon des rythmes (paix-guerre ; variabilité des effectifs et des investissements) et dans des domaines (circulation monétaire ; volume et nature des commandes et des consommations) faciles à énumérer. Encore faudrait-il, pour en apprécier les effets relatifs et cumulés, connaître l'ensemble et le rôle respectif des composantes de ces économies, leurs interactions du moment et successives. Présentement, ce n'est pas le cas.

Enfin, pourquoi privilégier trois cas, alors que le phénomène garnisier concerne une quinzaine de localités évêchoises de Sedan à Phalsbourg, avec les places fortes de Montmédy, Longwy, Thionville, Toul mais aussi Rodemack et Sierck, aux châteaux peuplés de compagnies franches ou d'Invalides, ou Damvillers, Sarrebourg et Vic-sur-Seille, astreintes aux quartiers d'hiver⁶? Les fêtes du tricentenaire de sa fondation imposaient le choix de Sarrelouis. Hébergeant la plus forte garnison des Evêchés, Metz s'imposait également. Le choix de Verdun, moins, mais il permet de nuancer des réalités frontalières trop volontiers schématisées. A cheval sur son fleuve et au centre de „pays“ différents, chacune de ces places représente, en effet, une famille particulière de villes fortes où le poids de la garnison varie sensiblement.

En forçant à peine, Sarrelouis est une garnison faite ville, car *ce n'est qu'en 1687 que l'on vit affluer la population et les rues se garnir de maisons*⁷. Sa construction exigea, des années durant, la rotation de régiments entiers qu'il était impossible de loger, par définition, chez des habitants inexistantes (une des conditions du peuplement étant l'exemption de logement accordée aux futurs habitants en novembre 1682) et imprudent de maintenir trop longtemps dans des baraquements provisoires. Logiquement, la construction des casernes précéda ou accompagna le lotissement de la ville. Leur quasi-achèvement en 1688 permit alors la démolition et l'extinction juridique de la ville de Vaudrevange qui, à leur tour, favorisèrent le peuplement de Sarrelouis. En 1690, le programme de construction semble s'achever avec celle des bâtiments d'accompagnement (magasins à fourrages) et la commande, aux forges voisines de Dillin-

⁵ Par exemple, Dupré d'Aulnay, *Traité général des subsistances militaires*, Paris, Prault père, 1754, 666 p.

⁶ Outre les places évêchoises *stricto sensu* (sauf Phalsbourg, parfois rattachée à celui d'Alsace), le « commandement » des Evêchés comprenait également, de façon permanente, Bouillon (casernes de la ville basse et château) et Marsal (fortifications et casernes, la ville restant lorraine jusqu'en 1766), et très souvent, les « frontières de Champagne » (Stenay, Mouzon, Mézières, Charleville). Il couvrit même, de 1737 à 1761, les places lorraines (Nancy, Bitche).

⁷ AM Saarlouis K 30 II 372/I, *Mémoire sur Sarrelouis* (20 mars 1717) de l'ingénieur Jacques Leblond de la Tour, repris dans AG MR 975 (date factice de 1734), ff° 95—100, et AD Moselle 7 J 45 (collection Régnier): 38 maisons construites en 1689—90 contre neuf en 1685.